



Luxembourg, le 9 octobre 2013

A

Madame la Ministre de l'Éducation nationale
et de la Formation professionnelle

Objet : Projet de règlement grand-ducal portant modification

- 1. du règlement grand-ducal modifié du 31 juillet 2006 portant organisation de l'examen de fin d'études secondaires**
- 2. du règlement grand-ducal modifié du 31 juillet 2006 portant organisation de l'examen de fin d'études secondaires techniques et de l'examen de fin d'études de la formation de technicien**

Madame la Ministre,

Nous avons étudié les propositions avancées tant par les CNP-ES que par le Ministère de l'Éducation nationale visant une modification des procédures d'élaboration des questionnaires d'examen et nous prenons par la présente la respectueuse liberté de vous soumettre notre avis quant à ces propositions.

Vu le nombre croissant de questionnaires à expertiser dans certaines branches alors qu'il n'y a qu'un besoin de six séries de questionnaires par matière pour couvrir toutes les épreuves des deux sessions de l'examen final ; vu le calendrier serré au printemps avec les difficultés qui s'ensuivent pour constituer et faire siéger le groupe d'experts, vu aussi le nombre élevé de questionnaires non conformes soit au niveau de la forme soit à celui du contenu, le comité de la FEDUSE ne s'oppose pas à une reconsidération des modalités de l'établissement des questionnaires d'examen. Néanmoins, nous aimerions formuler quelques observations afin de garantir

- la qualité des questionnaires retenus,
- le maintien de la pratique participative au niveau de la mise en place de l'examen qui est le fort du système actuel,
- la transparence du processus d'élaboration des questionnaires pour tous les partenaires de l'école.

Constitution d'un groupe d' « experts »

Si l'idée de mettre en place un groupe de personnes chargées spécifiquement de l'élaboration de six questionnaires d'examen pour leur branche semble à première vue être une solution pour les problèmes énoncés plus haut, elle est en apparence illogique et cache un risque considérable. L'illogisme consiste en ce que ce groupe serait spécifiquement formé dans le design des épreuves d'examen pour pouvoir rédiger des questionnaires de qualité, alors que le reste des collègues devrait rester à l'écart de cet exercice. Pour remédier au manque de qualité de certains questionnaires, voire au nombre élevé de questionnaires non-conformes, nous proposons donc d'offrir la formation en question de façon régulière et facultative à tous les collègues enseignant dans le cycle supérieur de l'ES et de l'EST qui seraient ainsi autorisés à soumettre des questionnaires d'examen. Ceci permettrait entre autre de maintenir la participation des enseignants du cycle supérieur à la mise en place de l'examen et de garder le lien entre les apprentissages sur le terrain et un questionnement judicieux à l'examen final. La formation en question devrait être ouverte au-delà à tous les collègues intéressés, des questionnaires de qualité étant également un atout pour les classes antérieures.

Pour certaines branches, vu le nombre restreint d'enseignants en 1^{ère}, rien ne sera changé au système actuel. Pour les autres, les enseignants formés tel que proposé seraient ou bien libres de soumettre une série de questionnaires ou bien nommés à tour de rôle pour introduire leurs propositions. Il serait ainsi assuré que les questionnaires varient d'année en année alors qu'un nombre restreint d'experts risquerait au fil du temps de basculer dans une routine stérile, revenant toujours sur les mêmes sujets de prédilection de l'un ou l'autre membre et faisant obstacle au nouveau. Les enseignants nommés de la sorte se concerteraient à huis clos et y élaboreraient les questionnaires ensemble avant de les remettre à leur commissaire respectif.

Dans la mesure du possible, l'élaboration des questionnaires d'examen d'une année devrait être confiée à des collègues, n'encadrant pas de classe terminale cette année-là, ceci afin de garantir une égalité maximale de tous les candidats face aux épreuves terminales. Il va de soi également que même si la formation dans le design des épreuves d'examen devrait être ouverte à tous les collègues, le MENFP serait bien conseillé d'identifier en premier lieu ceux dotés d'une solide expérience en classes terminales pour former les groupes chargés du design des épreuves d'examen.

Ordres d'enseignement et sections

Le texte de l'avant-projet grand-ducal évoque « quelques enseignants par branche » qui seraient formés dans le design des épreuves d'examen. Or, faute de clarté sur ce point, nous voulons préciser explicitement qu'il ne saurait y avoir qu'un seul groupe d'enseignants par branche, mais un tel groupe spécifique pour chaque section et ordre d'enseignement. En effet, il serait illogique qu'un même groupe élabore et les questionnaires pour une 1^{ère} CM

et pour une 13^e SH. Des regroupements de sections ne seraient possibles que pour les branches dont les programmes seraient identiques, pratique commune déjà actuellement.

Indemnisation

Nous nous permettons aussi de revenir sur la question de l'indemnisation des prestations supplémentaires en relation avec le déroulement de l'examen final. Vu la réduction de 25% unilatéralement décidée par le gouvernement et l'indemnisation déjà auparavant bien modique par rapport à la charge de travail nécessaire à l'élaboration d'un questionnaire soigné et de son corrigé, il pourrait s'avérer de plus en plus difficile de trouver des volontaires pour les groupes de travail en question, à moins que le MENFP ne décide de substantiellement revaloriser le travail à réaliser.

Dans l'espoir que vous voudrez bien considérer notre argumentaire, nous vous prions, Madame la Ministre, d'accepter l'expression de nos sentiments les plus distingués.

Pour le comité de la FEDUSE/Ens. - CGFP